



Rallye du Labourd

46^{ème} RALLYE du LABOURD
les 5, 6 et 7 Avril 2024



Demande d'accréditation

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions merci de nous retourner ce document rempli en nous indiquant le nombre de personnes ainsi que leur rôle pour votre reportage.

Nom	Prénom	Média représenté	Journaliste	Photographe	Tel portable

Afin de compléter votre demande nous vous demandons de prendre note des infos ci jointes ainsi que de remplir le questionnaire suivant :

- 1 - Je souhaite obtenir un dossier au soir de l'épreuve oui non
- 2 - J'ai pris connaissance de la note sur les accréditations oui non

Nous vous demanderons de fournir lors de votre demande les documents suivants :

- Décharge de responsabilité à remplir suivant le modèle joint ci dessous.

- Une photocopie de votre licence Média FFSA 2024.

A défaut :

- Une attestation professionnelle. (Pigiste)**
- Et une photocopie d'assurance Responsabilité Civile PROFESSIONNELLE, précisant vos garanties, sur les évènement sportif automobile.**

Tous ces documents doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Mail : asa.cotebasque@outlook.fr

avant le Vendredi 29 MARS 2024

Votre accueil aura lieu au restaurant AINTZIRA au lac de St PEE / NIVELLE, le vendredi 5 avril 2024 de 16h00 à 18h00

Si votre dossier s'avère complet, alors vous sera délivré:

- Un dossier de presse (cartes, timing...),
 - Un badge,
 - Une plaque presse,
 - Une chasuble verte Média « individuelle » délivrée par le Service Presse (caution de 50 € demandée)
- Précision : le nombre de chasubles est limité à deux (par titre)*

Service presse Note importante

Le comité d'organisation du 46^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DU LABOURD sera heureux de vous accueillir, que vous soyez journalistes ou photographes, représentant les médias nationaux ou régionaux.

Suite au développement médiatique que permet le web, beaucoup de reporters ou photographes seront présents.

Toutes ces personnes seront les bienvenues.

Toutefois, dans le but d'optimiser l'organisation et d'éviter les risques d'accidents, nous vous demanderons de respecter les règles de l'organisation.

Dans le cadre du Championnat de France des Rallyes Tout Terrain, il est demandé aux photographes et aux vidéastes de prendre connaissance des conditions suivantes :

Accréditations

Devant le nombre croissant de nouveaux médias représentant les sites web, les reporters ne possédant ni carte de presse, ni badge média FFSA 2024, ni accréditations fournis par un service de presse officiel (pigiste), **il ne vous sera pas fournie d'accréditation.**

Image

En échange de l'accréditation fournie par l'organisation, ce dernier se verra remettre une copie de votre production (photos et/ou vidéos) sans participation financière.

Décharge de responsabilité

Pour toute demande d'accréditation il vous est demandé de remplir le document de décharge de responsabilité des organisateurs ci-dessous.

Ce document sera à remettre avec la demande d'accréditation.

Identification

Un badge « PRESS » vous sera remis le premier soir de l'épreuve. Une chasuble identifiée « PRESS » aux normes RTS 2013 vous sera obligatoirement demandée pour effectuer votre fonction, nous mettons à disposition ces **chasubles avec un chèque de caution de 50 €.**

Les forces de l'ordre ainsi que les officiels de l'épreuve sont informés de ces conditions obligatoires. Toute personne n'ayant pas de chasubles et de badge se verra mis en demeure de quitter le rallye.

L'accréditation et le badge ne vous autorise pas à effectuer vos reportages dans les endroits interdits au public, suivant les normes de sécurité édictées par la FFSA depuis 2013.

Conscient du travail important que vous effectuez pour la promotion des rallyes, ces précautions ne sont pas prises pour restreindre le cadre de votre travail, mais pour que le rallye se déroule le mieux possible, dans l'intérêt de tous.

46^{ème} RALLYE du LABOURD
les 5, 6 et 7 Avril 2024

Décharge de responsabilité

Le comité d'organisation du **46^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DU LABOURD** tient à préciser que :

Seuls les médias possédant le badge FFSA 2024, ou une carte de presse nationale (ou étrangère) représentant un média accrédité, pourront œuvrer dans le cadre du Rallye.

Les personnes ne satisfaisant pas à ces conditions seront tenus de présenter :

- Une preuve de leur professionnalisme (Inscription à une chambre des métiers, s.i.r.e.t, etc.....),
et une **attestation d'assurance RC PROFESSIONNELLE**, précisant la couverture spécifique,
au sport automobile.

Je soussigné :

Nom :

.....

Prénom

.....

Adresse

.....

.....

Ville :

Code postal :

Média représenté :

Tel portable :

Je m'engage sur l'honneur :

- **A ne pas attenter d'actions judiciaires ou pénales** à l'encontre de l'organisation, des représentants du 46^{ème} Rallye du LABOURD, si un accident ou un incident survenait pendant le déroulement de l'épreuve.
- **A respecter les consignes de sécurité**, à me mettre d'accord avec les Officiels (commissaires) représentant la FFSA, pour déterminer l'endroit propice pour exercer mon travail avec le plus de sécurité possible.
- **A porter la chasuble, et le badge délivré par le service de presse du Rallye.**
L'Officiel, l'organisation ou un membre des forces de l'ordre se réserve le droit de refuser l'autorisation d'accès en cas d'absence de toute preuve d'accréditation.

En aucun cas, l'Association et les Officiels du 46^{ème} Rallye du LABOURD ne seront responsables de mon insécurité pendant le déroulement de l'épreuve.

- **Je m'engage auprès de l'ASA COTE BASQUE** à faire parvenir le fruit de mon travail sur l'épreuve (photos, vidéos, articles de presse, lien média, et) à :

ASA COTE BASQUE - Maison pour Tous - Rue IBARBIDEA - 64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

dans un délai le plus court, sous peine de ne plus être accrédité l'année suivante.

Par la présente j'accepte la convention entre moi le signataire, et

l'Organisation du 46^{ème} Rallye du LABOURD

Fait à

le

Signature de l'intéressé